

Sujet : [INTERNET] Projet de panneaux photovoltaïques Avril-sur-Loire

De : JN L

Date : 08/10/2023 18:54

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Voici quelques éléments pour vous donner mon avis concernant l'enquête publique que vous dirigez : je suis favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques...

sur des toits, sur des friches, sur des terrains inutilisés, mais pas sur des terres agricoles.

On nous dit qu'une seule habitation est concernée. C'est traiter bien légèrement la situation. D'abord cette habitation est une ferme, une entreprise agricole familiale qui souffrira de cette proximité désastreuse (nuisances nombreuses) : elle risque de perdre en productivité et en clientèle. Veut-on cela pour la Nièvre ? Prenez en compte que la propriétaire de la fromagerie veut transmettre à terme la ferme à son fils qui termine ses études. Viendra-t-il s'installer dans ces conditions dégradées ? Perdrons-nous encore un agriculteur dans la Nièvre ? Ici, malgré toutes les promesses des instances officielles, clairement, on a l'impression que le maïs pour tous ne vaut pas l'oseille pour quelques-uns.

C'est aussi faire peu de cas du hameau des Bruyères, contigu, dont certaines habitations donneront sur ce « champ » de panneaux. Les habitants verront se déprécier leur qualité de vie et la valeur de leurs biens. Leur présence nombreuse aux réunions atteste de leur colère grandissante et légitime, à ne pas négliger. Si cette implantation n'avait aucun impact sur la qualité de leur vie quotidienne, si les 85 000 panneaux étaient tous éloignés de leur maison et de leurs préoccupations, pensez-vous qu'ils seraient si véhéments et si émus ? C'est bien ce que prouvent les très nombreuses contributions à votre enquête.

Évoquer un projet « agrivoltaïque » en remplaçant la culture du maïs par des panneaux solaires et quelques moutons ? Il s'agit aux yeux de tous d'un tour de passe-passe, voire de Green washing. Et si un jour prochain la société Photosol n'existe plus, si les panneaux se dégradent ou sont détruits (incidents électriques provoquant des incendies) ? Et même si l'on arrive au bout des trente années de concession, que fera-t-on ensuite ? Au bout du compte, ces terrains seront définitivement perdus pour l'agriculture. D'ailleurs ces terrains ne sont-ils pas classés pour certains en zone Natura

2000 ? La clôture de ces parcelles et l'arrachage des haies perturberont grandement et durablement la faune et la flore, que l'on prétend pourtant protéger.

Il me semble enfin que le projet a été monté de manière étrange et parfois opaque : absence d'information de la population, annonce en conseil municipal d'une superficie moindre de ce projet par la première élue de notre commune concernée personnellement. Il est à craindre malheureusement pour elle et pour la société Photosol de futures longues procédures judiciaires.

J'apprends d'ailleurs que le Conseil Municipal d'Avril-sur-Loire vient de voter à la majorité contre ce projet. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore qui sont expliquées dans les nombreuses contributions que j'ai pu lire sur votre site (dégradation du paysage le long du canal et de la vélo route, par exemple), je ne peux qu'être défavorable à ce projet précis. Je suis très favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques mais pas sur les parcelles prévues actuellement dans la commune d'Avril-sur-Loire.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

JNL